

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2013/07/16-21**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 16 juillet 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** la délibération du conseil d'administration en date du 26 février 2013 portant sur les modalités de mise en œuvre de la carte culture étudiante de l'Université d'Aix-Marseille de février à juillet 2013,

**Vu** l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 4 juillet 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Carte culture 2013/2014**

Le dispositif de la Carte Culture permet au détenteur de la carte de bénéficier d'une réduction de 5 € par rapport au tarif étudiant déjà pratiqué sur l'ensemble de la programmation des structures culturelles impliquées dans le réseau.

**Le conseil d'administration approuve le tarif de la Carte Culture pour l'année 2013/2014 fixé à 5 €.**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 16 juillet 2013

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

